Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1033

Rubrik: ici et là

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'EUROPE ET LA DÉMOCRATIE DIRECTE

Une construction conflictuelle

(*ag*) La démocratie directe, dans son principe et ses mécanismes, est totalement ignorée des pays d'Europe. Il m'est arrivé d'en exposer la pratique à un cercle d'intellectuels français de haut niveau; j'avais le sentiment de donner un cours d'instruction civique élémentaire.

Les négociateurs de la Commission de la Communauté et le Conseil européen des ministres des transports ont donné six semaines à la Suisse pour se rallier à une solution sur le transit alpin. C'est ignorer les délais parlementaires et surtout le pouvoir référendaire.

Certes, il serait imaginable que ce problème, qui appartient à la négociation bilatérale, soit englobé dans le traité sur l'espace économique européen au chapitre de la libre circulation des marchandises. Mais ce serait, au stade du référendum constitutionnel de ratification, s'exposer à un échec assuré. Quoi qu'on fasse, on n'échappe pas à la logique de la démocratie directe. Dans nos rapports avec l'Europe, la démocratie directe sera inévitablement cause d'affrontement et de tension conflictuelle. Aussi en ce qui concerne le droit futur.

La ratification des nouvelles normes

Le dossier se décante. La Communauté écarte toute idée d'une instance d'arbitrage en cas de divergence sur une norme future. Cette proposition, sous une forme atténuée, semble avoir été testée à propos des clauses de sauvegarde. L'enclenchement d'une mesure de sauvegarde provoquerait des représailles, appelées plus diplomatiquement mesures de compensation. La Suisse a demandé que la proportionnalité de la rétorsion soit appréciée par une instance neutre. Refus. Mais subsiste l'os de la démocratie directe. Malgré l'obstination de la Communauté à ne vouloir négocier qu'avec l'AELE considérée comme une institution, cet agglomérat (deux pays alpins, trois pays nordiques, une île atlantique), même après la ratification du traité, ne sera au bénéfice d'aucune délégation de compétences de la part des pays membres. Si ce devait être le cas, la délégation étant introduite à l'occasion du traité, l'échec de sa ratification devant le peuple suisse serait certain. Des observateurs attentifs, connus pour leur engagement européen, comme Beat Kappeler, ont déjà donné, sur ce point précis, un avertissement clair.

Les nouvelles normes devront donc être acceptées par chaque Etat selon ses procédures constitutionnelles. On pense que dans le 90% des cas il s'agira d'ordonnances qui sont de la compétence du Conseil fédéral. Reste le 10% de caractère législatif.

Malgré les stades antérieurs de discussions prévus — droit d'évocation pour l'AELE, ce terme seul sent la subordination; obligation pour l'AELE d'arriver à une position commune, ce qui signifie pression des autres partenaires à l'égard du pays récalcitrant —, il n'en reste pas moins qu'en dernier ressort la Suisse devra souverainement ratifier. Selon une procédure accélérée peut-être, mais selon ses règles constitutionnelles. Or si le prix d'un refus devait être lourd de conséquences, le Conseil fédéral ou le Parlement feront une pesée d'intérêts. Mais, au cas où un référendum serait lancé, le peuple, moins sensible à ce type d'arguments, pourrait être plus imprévisible. Ce sera éventuellement non. Avec conséquences conflictuelles. Faut-il le redouter ? Il y aura de part et d'autre un apprentissage. Certes, un petit pays est plus exposé qu'une coalition. Mais dans cette résistance, à laquelle la démocratie directe donne une légitimité, l'Europe jacobine peut trouver une bonification; et la Suisse découvrira, habituée à son confort et à sa quiétude, que la fierté a un prix.

La libre ratification, selon nos règles constitutionnelles, des normes nouvelles du droit européen est la condition absolue d'un traité européen acceptable. ■

La débandade

(*ag*) Malgré la concession temporaire que leur avait fait le Parlement, les hôteliers ont dit non à la TVA.

Voici maintenant, plus significatif, le Vorort. Proche des milieux bancaires qui ont intérêt à l'aménagement du droit de timbre, lié aux industries d'exportation qui verraient la taxe occulte abolie, on pouvait l'imaginer sensible à de tels avantages. Or, à sa session du début d'année, le Vorort a décidé de recommander le «non».

Evidemment la position de l'USAM ne fait pas de doute. C'est «non» aussi.

Où donc est le «Krompromisspaket» ? ■

Le poids des canards

A propos du transport des journaux par les PTT (DP 1031) nous parlions des 40 tonnes de *Tages-Anzeiger* traitées annuellement par la régie. Or c'est bien *quotidiennement* que ce poids (approximatif) est expédié par la poste.

ici et là

● **Seminar über Aktionärrechte und Verantwortlichkeit, Ethik und Rendite.** Le 10 avril dès 9.15 heures à Zurich. Organisé par le Centre-Info pour des placements responsables, en collaboration avec Justitia et Pax, Institut d'éthique sociale, Union syndicale suisse, Association des actionnaires critiques de l'UBS et Convention des actionnaires Nestlé (CANES). Renseignements et inscriptions: Centre-Info, Stalden 30, 1700 Fribourg. Tél.: 037 22 38 55.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur: Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro: Michel Béguelin Jean-Pierre Bossy (jpb) , François Brutsch (fb) Jeanlouis Cornuz, André Gavillet (ag), René Longet Charles-F. Pochon (cfp)
L'invité de DP: Philippe Bois
Abonnement: 70 francs pour une année
Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10
Télécopie: 021 312 80 40 – **CCP**: 10-15527-9
Composition et maquette: Monique Hennin Pierre Imhof, Françoise Gavillet
Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens